

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Révision: 1.1 Date: 31.05.2016

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

CSM-2

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit	
	Désignation Commerciale	CSM-2
	Nom Chimique	Mélange
	N° CAS	Mélange
	N° EINECS	Mélange
	No. D'Enregistrement d'REACH	Aucune attribué.
1.2	Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions sur l'utilisation	
	Utilisation Identifiée	PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
	Utilisations Déconseillées	Usage réservé aux utilisateurs professionnels.
1.3	Information sur le fournisseur	
	Identification de la société	VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD Stroudley Road Basingstoke Hampshire RG24 8FW United Kingdom +44 (0) 1256 462131 +44 (0) 1256 471441 mm.uk@vishaypg.com
	Téléphone	
	Fax	
	Email (personne compétente)	
1.4	Tél. d'urgence	(00-1) 703-527-3887 CHEMTREC

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
2.1.1	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Skin Irrit. 2; Provoque une irritation cutanée. Eye Dam. 1; Provoque des lésions oculaires graves. Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un.; Somnolence, Vertiges et Le système respiratoire Irritation Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép. 2; Foie Repr. 1B; Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B. Aquatic Chronic 3; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
2.1.2	Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE	Xi; R38: Irritant pour la peau. Xi; R41: Risque de lésions oculaires graves. Xn; R48/22: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion. Repr. Cat. 2; R60: Peut altérer la fertilité. Repr. Cat. 3; R63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
2.2	Éléments d'étiquetage	Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
	Désignation Commerciale	CSM-2

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Révision: 1.1 Date: 31.05.2016

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

Pictogramme(s) de Danger



Mention(s) d'Avertissement

Danger

Mention(s) de Danger

H315: Provoque une irritation cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360Fd: Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus.
H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Foie)
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mention(s) de Mise en Garde

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.
P260: Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/ aérosols.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3 Autres dangers

Aucun.

3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances Substances dans les préparations / mélanges

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	Mention(s) de Danger
1-bromopropane	90 - 100	106-94-5	203-445-0	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336 Repr. 1B; H360 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 3; H412
propan-1-ol	0 - 5	71-23-8	200-746-9	Flam. Liq. 2; H225 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336
Butylene Oxide(1,2 Epoxybutane)	0 - 1	106-88-7	203-438-2	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H335 Carc. 2; H351
Carbon Dioxide (as)	<5	124-38-9	204-696-9	Skin Corr. 1B; H314

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Révision: 1.1 Date: 31.05.2016

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

propellant)				Skin Sens. 1; H317 Repr. 1B; H360Fd
-------------	--	--	--	--

Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	Classification CE et Phrases de Risque
1-bromopropane	90 - 100	106-94-5	203-445-0	Xi; R36/38: Irritant pour les yeux et la peau. Repr. Cat. 2; R60: Peut altérer la fertilité. Repr. Cat. 3; R63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Xn; R48/22: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
propan-1-ol	0 - 5	71-23-8	200-746-9	F; R10: Inflammable. Xi; R41: Risque de lésions oculaires graves. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Butylene Oxide(1,2 Epoxybutane)	0 - 1	106-88-7	203-438-2	R11: Facilement inflammable. Xn; R20/21/22: Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Xi; R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Canc. Cat.. 3; R40: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
Carbon Dioxide (as propellant)	<5	124-38-9	204-696-9	Non classé.

4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation Si l'irritation (rougeurs, éruption ou apparition de cloques) s'étend, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: Requérir le secours d'un médecin. Ne pas induire de vomissement sauf sur recommandation d'un médecin. Se rincer la bouche à l'eau mais ne pas avaler. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Risque avéré d'effets graves pour les

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Révision: 1.1 Date: 31.05.2016

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Foie). Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus. Les brûlures chimiques aux yeux peuvent nécessiter une irrigation plus longue. Obtenir une consultation rapidement, de préférence auprès d'un ophtalmologue. Nocif par inhalation. L'inhalation peut entraîner des lésions du système nerveux central, un poux irrégulier et des effets systémiques. Les doses entraînant des effets anesthésiques peuvent également provoquer des effets indésirables sur le foie, les poumons et les reins. Aucun antidote particulier.
-----	--	--

5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1	Moyens d'extinction	Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée. Ne pas utiliser de jet d'eau. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu.
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Forme des mélanges inflammables avec l'air dans une zone d'inflammabilité étroite. En cas d'incendie, les récipients peuvent exploser. Une fois chauffé jusqu'à décomposition, peut libérer des fumées toxiques et corrosives de HBr, CO et CO2.
5.3	Conseils aux pompiers	Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Assurer une ventilation adéquate. Obturer les fuites si cela ne présente pas de danger. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer vapeurs. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant les réutiliser. Rincer abondamment la partie de la peau contaminée.
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux.
6.4	Référence à d'autres sections	Voir Rubrique: 8, 13

7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et comprises toutes les précautions de sécurité. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Stockez dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Révision: 1.1 Date: 31.05.2016

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 453/2010

Température de stockage	Ambiante. 5 - 25 °C
Temps limite de stockage	Stable dans les conditions normales.
Matières incompatibles	Éviter/tenir à l'écart de: Corrosif Substances, Matière comburante (agent oxydant), Alcalis, Aluminium.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

8. SECTION 8: CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque:
Propan-1-ol	71-23-8	200	500	-	-	INRS (ED 984)

Remarque: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984).

8.1.2 Valeur limite biologique

Non fixé.

8.1.3 PNECs et DNELs

DNEL (Propan-1-ol)	Orale	Inhalation	Cutanée
Industrie - A court terme - Effets locaux	-	2416 mg/m³	-
Industry - À long terme - Effets systémiques	-	20.12 mg/m³	-
Industry - A court terme - Effets systémiques	-	4392 mg/m³	-
Consommateur- À long terme - Effets systémiques	-	10.06 mg/m³	-
Consommateur- A court terme - Effets systémiques	-	2196 mg/m³	-
Consommateur- A court terme - Effets locaux	-	1208 mg/m³	-

PNEC	Propan-1-ol
Milieu Aquatique	PNEC aqua (freshwater / marine water) 0.00243 mg/L PNEC STP 10 mg/L PNEC sediment (freshwater) 0.249 mg/kg sediment dw PNEC sediment (marine water) 0.0249 mg/kg sediment dw
Milieu terrestre	PNEC soil 0.0361 mg/kg soil dw

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Avoir à disposition une bouteille d'eau propre pour le lavage oculaire.

Protection des yeux/du visage



Porter des lunettes de sécurité afin de garantir une protection totale de vos yeux contre toute projection de liquide (EN166).

Protection de la peau

Porter des gants imperméables (NE374). Recommandés: NORTH-Silver Shield, NORTH Viton F123 and Ansell Edmont 4H 87-4000. Utiliser des chaussures et des tabliers en néoprène ou nitrile au besoin pour éviter tout contact. Ne pas

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Révision: 1.1 Date: 31.05.2016

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010



utiliser de produits en caoutchouc naturel. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

Protection respiratoire



Normalement, aucune protection respiratoire individuelle est nécessaire. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié.

Risques thermiques

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Non applicable.

Éviter le rejet dans l'environnement.

9. SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Substances dans les préparations / mélanges: 1-bromopropane)

Aspect	Claire Liquide incolore
Odeur	Légère odeur sucrée
Seuil olfactif	Non fixé.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	-110 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	71 °C
Point d'éclair	69 °C [Closed cup/Coupe fermée]
Taux d'Evaporation	>1 (BuAc = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	LEL: 3.8% UEL: 9.7%
Pression de vapeur	14.772 kPa at 20°C
Densité de vapeur	4.3 (Air = 1)
Densité relative	1.27 g/cm³ (H2O = 1)
Solubilité(s)	2.4 g/L (De l'eau)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	2.16
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	0.5 mPa s at 23.9 °C. (Viscosité dynamique)
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2 Autres informations

10. SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Après une année, peut devenir acide avec la formation d'acide bromhydrique.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques.

10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.

10.5 Matières incompatibles

Corrosif Substances, Matière comburante (agent oxydant), Alcalis, Aluminium.

10.6 Produit(s) de décomposition dangereux

Monoxide de carbone, Dioxyde de carbone, Bromure d'hydrogène.

11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)

Toxicité aiguë

Ingestion

Provoque une attaque et des lésions des voies gastro-intestinales.

Inhalation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un.; Somnolence, Vertiges et Le système respiratoire Irritation

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Révision: 1.1 Date: 31.05.2016

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 453/2010

Contact avec la Peau	Des contacts répétés ou prolongés peuvent provoquer un dégraissage de la peau avec comme résultat des dessèchements, des gerçures et des dermatoses.
Contact avec les yeux	Provoque des lésions oculaires graves.
Irritation	Skin Irrit. 2; Provoque une irritation cutanée.
Corrosivité	Eye Dam. 1; Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation	Non classé.
Toxicité à dose répétée	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép. 2; Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Foie)
Cancérogénicité	Aucune preuve d'action cancérogène.
Mutagénicité	Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Repr. 1B; Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus.
Autres informations	Aucun.

12. SECTION 12: INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Aquatic Chronic 3)
12.2 Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation. (1-bromopropane Log BCF = 1.053)
12.4 Mobilité dans le sol	Le produit devrait être très mobile dans le sol. (1-bromopropane Log Koc = 1.79)
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6 Autres effets néfastes	Rien de connu.

13. SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets	Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux (2008/98/EEC). Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.
13.2 Autres informations	

14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID / IMDG / IATA
14.1 Numéro ONU	UN1950
14.2 Désignation officielle de transport	AEROSOLS; NON-FLAMMABLE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.2
14.4 Groupe d'emballage	N/A
14.5 Dangers pour l'environnement	Non classé comme Polluant Marin. / Substance dangereuse pour l'environnement
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Provoque des lésions oculaires graves.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
14.8 Renseignements supplémentaires	Aucun.

15. SECTION 15: INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
--

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Révision: 1.1 Date: 31.05.2016

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 453/2010

15.1.1 Règlements de l'UE

Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Usage réservé aux utilisateurs professionnels. Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction).

15.1.2 Règlements nationaux

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Rien de connu.

Non disponible.

16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Enregistrement(s) ECHA pré-existent 1-bromopropane (CAS# 106-94-5), propan-1-ol (CAS# 71-23-8), et 1,2-Epoxybutane (CAS# 106-88-7).

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
Eye Dam. 1; H318	Calcul du seuil
STOT SE 3; H335 / H336	Calcul du seuil
Repr. 1B; H360Fd	Classification harmonisée
STOT RE 2; H373	Calcul du seuil
Aquatic Chronic 3; H412	Calcul du seuil

LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	vPvT: très Persistant et très Toxique
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques

Conseils de formation: il convient d'accorder une importance particulière aux procédures de travail mises en œuvre ainsi qu'à l'étendue éventuelle de l'exposition, car ces deux paramètres permettent de calculer si un niveau de protection supérieur est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.



Legal Disclaimer Notice

Vishay Precision Group, Inc.

Disclaimer

ALL PRODUCTS, PRODUCT SPECIFICATIONS AND DATA ARE SUBJECT TO CHANGE WITHOUT NOTICE.

Vishay Precision Group, Inc., its affiliates, agents, and employees, and all persons acting on its or their behalf (collectively, "VPG"), disclaim any and all liability for any errors, inaccuracies or incompleteness contained herein or in any other disclosure relating to any product.

The product specifications do not expand or otherwise modify VPG's terms and conditions of purchase, including but not limited to, the warranty expressed therein.

VPG makes no warranty, representation or guarantee other than as set forth in the terms and conditions of purchase. **To the maximum extent permitted by applicable law, VPG disclaims (i) any and all liability arising out of the application or use of any product, (ii) any and all liability, including without limitation special, consequential or incidental damages, and (iii) any and all implied warranties, including warranties of fitness for particular purpose, non-infringement and merchantability.**

Information provided in datasheets and/or specifications may vary from actual results in different applications and performance may vary over time. Statements regarding the suitability of products for certain types of applications are based on VPG's knowledge of typical requirements that are often placed on VPG products. It is the customer's responsibility to validate that a particular product with the properties described in the product specification is suitable for use in a particular application. You should ensure you have the current version of the relevant information by contacting VPG prior to performing installation or use of the product, such as on our website at vpgsensors.com.

No license, express, implied, or otherwise, to any intellectual property rights is granted by this document, or by any conduct of VPG.

The products shown herein are not designed for use in life-saving or life-sustaining applications unless otherwise expressly indicated. Customers using or selling VPG products not expressly indicated for use in such applications do so entirely at their own risk and agree to fully indemnify VPG for any damages arising or resulting from such use or sale. Please contact authorized VPG personnel to obtain written terms and conditions regarding products designed for such applications.

Product names and markings noted herein may be trademarks of their respective owners.

Copyright Vishay Precision Group, Inc., 2014. All rights reserved.